



**ACADÉMIE  
D'ORLÉANS-TOURS**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

Inspection de l'Éducation nationale  
Circonscription Orléans Val de Loire

**École élémentaire**

(11 classes)

Adresse : 311, route d'Orléans,  
45640 SANDILLON

## PROCÈS VERBAL DE LA RÉUNION DU CONSEIL D'ÉCOLE DU 21 novembre 2023

Convocation adressée le 26 octobre 2023 par la directrice de l'école.

Le Conseil d'école s'est réuni le 21/11/2023 à 18 heures.

Secrétaires de séance : Mme MARINAULT (parent) et Mme AYMOND (enseignante)

### Membres de droit présents

Nom	Qualité
<b>Présidente</b>	
Mme FERREIRA	Directrice
<b>Education Nationale</b>	
Mmes LISSAJOUX, SOULAS, MANCEAU, BITOUZÉ, KOPP, CITERIN, PASCUAL— BARBERO, FRANZIN, AYMOND, MORIN,	Enseignantes
Mme ROBERT	DDEN
<b>Elus</b>	
M. DELPLANQUE	Adjoint délégué à la commission Education, enfance et jeunesse
<b>Parents d'élèves</b>	
	Liste indépendante
M. JANVIER, Mme DECARNIN, M. LECHIFFLART, Mme MARINAULT, Mme LOGIE, Mme VIEIRA, Mme OGNOV	Elus titulaires
Mme LABORIE, Mme MICHAUD	Elus suppléants
	Liste FCPE
M. PICAT, Mme MESLAND LAOUIZEB	Elus titulaires
Mme VAILLANT	Elus suppléants

### Membres invités

Nom	Qualité
Mme ARCHENault	Responsable Service Animation, Education et Culture
Mme OBERT	Référente périscolaire et extrascolaire

### Membres absents excusés

EDUCATION NATIONALE	Qualité
Mme DE NADAI	Inspectrice de l'Éducation nationale Orléans Val de Loire
Mme LECHEVALIER	Psychologue scolaire RASED
M. GIRAUX	DDEN
<b>Elus et représentants de la commune</b>	
M. JUTEAU	Maire
Mme DESBOIS	Directrice Générale des Services
<b>Parents d'élèves</b>	
Mme MITERRAND, Mme BROCCHI, Mme CLERGEON, Mme TEIXIERA, Mme ROULET	Parents d'élèves indépendants
M. ZIANI, Mme HADDOU, Mme TAFFOUREAU, M. BEAUCHAINE, Mme SENEE	FCPE

Heure du début de séance : 18h

Pour introduction, la Présidente nomme 2 secrétaires de séance : Mme MARINAULT (parent) et Mme AYMOND (enseignante)

### **Validation du compte-rendu du conseil d'école précédent en date du 15.06.2023**

#### Remarque sur le procès-verbal précédent :

- Mme ARCHENAUULT et Mme OBERT sont membres invités et non membres de droits

Présentation de l'ordre du jour.

### **1. Bilan des élections et présentation des membres du conseil d'école**

Les élections ont eu lieu le **vendredi 13 octobre**. Le vote s'est fait uniquement par correspondance.

**443 électeurs inscrits, 298 votants, 11 sièges pourvus, 67.27% de participation** – pourcentage de participation en hausse (57% l'année précédente).

Mme FERREIRA remercie les parents et les enseignants qui ont aidé à la préparation du matériel ainsi qu'à la tenue du bureau.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

### **2. Présentation du règlement intérieur du Conseil d'École**

Le règlement intérieur du conseil d'école a été envoyé par mail à l'ensemble des membres le 14.11.2023.

#### Deux modifications à retenir :

- « Les suppléants des représentants de parents peuvent assister aux séances du conseil d'école, y compris en présence des titulaires. Dans ce cas, ils ne peuvent pas participer aux délibérations ».
- « L'approbation définitive du procès-verbal a lieu, au début du conseil d'école suivant. Les remarques formulées doivent alors être reportées *in extenso* dans le procès-verbal de la séance au cours de laquelle a lieu l'adoption. »

Le règlement intérieur du conseil d'école est signé par l'ensemble des membres présents.

### **3. Présentation et vote du règlement intérieur de l'école**

Le règlement intérieur de l'école de l'année 2022-2023 a été envoyé par mail à l'ensemble des membres le 14.11.2023.

#### **Ajout au paragraphe «2.5 Les règles de vie de l'école » en lien avec l'article R.411-11-1 du décret n°2023-782 du 16 août 2023 :**

« Si l'ensemble des mesures éducatives mises en œuvre ne permettent pas une amélioration du comportement intentionnel et répétitif de l'élève, le directeur de l'école peut, à titre conservatoire, suspendre l'accès à l'établissement de l'élève dont le comportement est en cause pour une durée maximale de 5 jours.

Sans améliorations, le DASEN, saisi par le directeur de l'école, peut demander au maire la radiation de l'élève et son inscription dans une autre école. L'élève fera l'objet, dans sa nouvelle école, d'un suivi pédagogique et éducatif renforcé jusqu'à la fin de l'année scolaire. »

#### **Ajout du paragraphe « 2.5.1 Harcèlement scolaire » :**

« Les élèves doivent être préservés de tout comportement intentionnel et répété faisant peser sur eux un risque caractérisé sur leur sécurité ou leur santé. Pour ce faire afin d'éviter que certaines tensions entre élèves ou situations d'intimidations ne s'installent, des actions conservatrices seront mises en œuvre suivant le protocole départemental PHARE. L'école est engagée dans le programme Phare. Dans ce cadre, l'école peut organiser des rencontres avec les élèves concernés par la situation. Durant ces entretiens individuels réalisés à l'école, les élèves sont amenés à proposer des solutions et deviennent ainsi acteurs de la résolution du problème. Pour certaines situations le nécessitant, le directeur peut également demander à l'Inspectrice de l'Education Nationale de mobiliser l'équipe ressource de la circonscription. »

**Le nouveau règlement intérieur avec modifications est voté ce jour à l'unanimité.**

Suite au conseil d'école, il sera transmis aux familles accompagné la charte de laïcité pour signature.

### **4. Organisation scolaire et projets pédagogiques**

- Organisation scolaire
  - Effectifs actuels et équipe pédagogique

A la date d'aujourd'hui, notre école compte **270** élèves répartis comme suit :

CP A – Mme LISSAJOUX : 24	CE2 – Mme PASCUAL—BARBERO : 26
CP B – Mme SOULAS : 23	CE2-CM1 – Mme FRANZIN et Mme KOPP : 24 (8/16)
CP-CE1 – Mme MANCEAU : 22 (10/12)	CM1 – Mme AYMOND : 27
CE1 A – Mme BITOUZE : 24	CM1-CM2 – Mme MORIN : 25 (8/17)
CE1 B – Mme FERREIRA et Mme KOPP : 23	CM2 – Mme MAIRE : 28
CE1-CE2 – Mme CITERIN : 24 (6/18)	

Mme Da Silva qui remplit la fonction d'AESH, est présente 24 heures sur notre école et accompagne 3 enfants en situation de handicap.

- Accueil des familles

**Les familles ont rencontré les enseignants dans la classe de leurs enfants, entre les 11 et 21 septembre 2023.**

Les familles des élèves de CP, CE1 et CM1 ont également été reçues en entretiens individuels suite aux évaluations nationales.

- Activités Pédagogiques Complémentaires (APC)

Les enseignants proposent de l'aide personnalisée aux élèves qui rencontrent des difficultés ponctuelles dans les apprentissages. **Les APC ont lieu les midis ou les soirs, selon les classes.**

- Evaluations nationales CP, CE1 et CM1

Les élèves de CP, CE1 et CM1 ont passé les épreuves des Evaluations Nationales mi-septembre. Les résultats ont été communiqués de manière individuelle aux parents. Mi-janvier 2024, les élèves de CP seront à nouveau évalués.

**Il en ressort, pour les CP la nécessité de renforcer la compréhension orale en français et la résolution de problèmes en mathématiques ; pour les CE1, renforcement nécessaire en lecture à voix haute (fluence) et en résolution de problèmes également ; et pour les CM1, la consolidation des règles de grammaire, le renforcement de la fluence de lecture en français et de la technique de la multiplication en mathématiques sont nécessaires.**

Ces résultats ont fait l'objet d'une réflexion collective des enseignants afin d'établir les démarches les plus adaptées à la réussite de chaque élève, dans les domaines du français et des mathématiques.

- **Projets pédagogiques**

- Prévention du harcèlement scolaire

Mme FERREIRA présente le protocole harcèlement établi pour l'école. L'ensemble de l'équipe enseignante et une partie de l'équipe périscolaire ont été formés à la méthode de la préoccupation partagée au mois de septembre 2023. **Les référentes PHARE de l'équipe enseignante sont : Mmes LISSAJOUX, SOULAS, FRANZIN et MORIN.** Depuis la rentrée, le protocole a déjà été mis en œuvre pour traiter 5 situations sur notre école (4 protocoles sont actuellement en cours).

**Les élèves de toutes les classes ont participé à la journée nationale contre le harcèlement, le jeudi 9 novembre 2023.** Des actions de sensibilisation et de prévention autour de cette thématique ont été menées dans toutes les classes.

Conformément aux directives nationales, **les élèves du CE2 au CM2 ont répondu au questionnaire sur le harcèlement entre le 9 et le 15 novembre.** Il en ressort pour notre école, un climat serein et sécurisant pour les élèves concernés (du CE2 au CM2).

- Projets par classe

Les enseignants prennent la parole à tour de rôle.

**CP A – Mme LISSAJOUX :** Projet Tina et Tony pour le travail sur les compétences psychosociales – Visite prévue du salon des artistes sandillonais le 24 novembre 2023.

**CP B – Mme SOULAS :** Projet Tina et Tony pour le travail sur les compétences psychosociales – Visite prévue du salon des artistes sandillonais le 24 novembre 2023.

**CP-CE1 – Mme MANCEAU :** Projet de l'année sur le Tour du Monde – Inscription aux Incorruptibles – Chorale tous les lundis avec la classe de Mme Bitouzé et les CE1 de Mme Citérin – Visite du salon des artistes sandillonais le 24 novembre 2023 – Visite de l'exposition sur le corps humain à Orléans La Source le 4 décembre 2023

**CE1 A – Mme BITOUZE :** Projet de l'année sur le Tour du Monde – Inscription aux Incorruptibles – Chorale tous les lundis avec la classe de Mme Bitouzé et les CE1 de Mme Citérin – Visite du salon des artistes sandillonais le 24 novembre 2023 – Visite de l'exposition sur le corps humain à Orléans La Source le 4 décembre 2023

**CE1 B – Mmes FERREIRA et KOPP :** Projet de l'année sur le Tour du Monde – Visite de l'exposition sur le corps humain à Orléans La Source le 1<sup>er</sup> décembre 2023

**CE1-CE2 – Mme CITERIN :** Projet de l'année sur les jeux de société en lien avec la maternelle ainsi qu'avec le club du 3<sup>ème</sup> âge – Correspondance avec une classe de Jargeau avec rencontre prévue en fin d'année – Présentation des jeux coopératifs par l'animateur de l'OCCE – Projet école et cinéma – Visite de l'exposition sur le corps humain à Orléans La Source le 1<sup>er</sup> décembre 2023

**CE2 – Mme PASCUAL - - BARBERO :** Projet école et cinéma – Visite du salon des artistes sandillonais le 24 novembre 2023

**CE2-CM1 – Mmes FRANZIN et KOPP :** Projet école et cinéma – Visite au MOBE à Orléans le 12 décembre 2023 – Correspondance avec une classe du Canada – Visite du salon des artistes sandillonais le 24 novembre 2023

**CM1 – Mme AYMOND :** Projet école et cinéma – Visite du MOBE à Orléans le 12 décembre 2023 – Projet huile de tournesol – Visite du salon des artistes sandillonais le 24 novembre 2023

**CM1-CM2 – Mme MORIN :** Intervention crues Maison de Loire réalisée le 16 novembre 2023 – Visite exposition sur le corps humain à Orléans La Source le 30 novembre 2023 – Inscription aux petits champions de lecture – Permis internet en lien avec la gendarmerie – Inscription à la Fabrique Opéra pour assister à la répétition général de Nabucco en février/mars 2024

**CM2 – Mme MAIRE :** Intervention crues Maison de Loire réalisée le 9 novembre 2023 – Visite exposition sur le corps humain à Orléans La Source le 30 novembre 2023 – Inscription aux petits champions de lecture – Permis internet en lien avec la gendarmerie – Inscription à la Fabrique Opéra pour assister à la répétition général de Nabucco en février/mars 2024 – Visite au salon des artistes sandillonais le 24 novembre 2023

○ Classe de découverte 2024

Une demande de classe de découverte a été faite pour les classes de CM1-CM2 de Mme MORIN et de CM2 de Mme MAIRE. Ils partiront au même endroit que l'année dernière (Relais Valrance dans l'Aveyron) du 12/04/2024 au 19/04/2024. L'appel aux parents volontaires pour accompagner est encore ouvert. Merci.

**Thèmes retenus : Environnement, Sciences, Sport**

Coût du séjour : environ 600 €/élève.

Participation du département : 50 € (dossier de demande de subvention en attente de validation).

Mairie / Famille se partagent le reste à hauteur (environ 600 euros) de 50 % pour chacune des parties.

Toutefois, ce financement départemental et municipal ne s'applique qu'aux élèves de niveau CM2 et ne concerne pas les 7 élèves de CM1 de la classe de Mme MORIN. L'équipe enseignante, pour qui la classe de découverte est un projet pédagogique uniquement envisageable en incluant tous les élèves des classes concernées à décider de se mobiliser pour mener des actions afin de récolter les 2300€ nécessaires au départ des CM1 de la classe de Mme MORIN. Les associations de parents ont également répondu présentes afin de récolter les fonds nécessaires.

**Les familles, qui auraient besoin d'une aide pour financer ce séjour, ne doivent pas hésiter à contacter le CCAS de la commune.**

Merci à la municipalité pour sa participation au financement. Merci également aux deux associations de parents pour leur aide dans la récolte des fonds nécessaires au départ des CM1.

A noter, ce projet doit encore obtenir l'aval de l'inspection de circonscription et de la DSDEN.

### **5. Coopérative scolaire**

Mmes CITERIN, AYMOND et LISSAJOUX restent mandataires en 2023/2024 et sont rejointes par Mme FRANZIN.

L'année dernière 6815€ ont été dépensés pour l'achat d'objets, 26980 € pour les activités éducatives et 4454€ pour les dépenses exceptionnelles. Soit 38895€ dépensés.

L'ensemble des recettes de l'année 2022-2023 s'élève à 42193€.

Au 1er septembre 2023, le solde était de 15377€ soit un budget de 700 €/classe pour l'année 2023-2024.

**En septembre – octobre, les associations de parents ont respectivement fait dons à la coopérative scolaire de 1000€ (FCPE) et 225€ (Parents d'Elèves Indépendants). L'ensemble de l'équipe pédagogique remercie les associations pour ces donations.**

**Un appel aux dons auprès des familles a été réalisé : 2110 € ont été ainsi perçus (un peu moins que l'année précédente : environ 2344€).**

La photographie scolaire a eu lieu le vendredi 13 octobre 2023. Vente en cours, bénéfices transmis au prochain conseil d'école.

Les parents d'élèves élus se mobilisent déjà pour de multiples actions et nous les en remercions.

- Photographie des fratrices a eu lieu le samedi 14 octobre 2023.
- Vente des chocolats de Noël est en cours jusqu'au mercredi 22 novembre 2023.

## **6. Prévention et sécurité**

**Exercice évacuation incendie réalisé le lundi 25 septembre** au matin. Les personnels et les élèves étaient prévenus et l'exercice s'est déroulé sans difficulté. **L'ensemble des classes a été évacué en 1 minute.**

Un **exercice alerte « attentats-intrusion » dans le cadre du PPMS a été effectué le mardi 7 novembre 2023.** Les enseignantes et les élèves ont été prévenus de l'exercice. L'exercice n'a pas soulevé de questionnements ou inquiétudes particulières de la part des élèves. Mme FERREIRA précise toutefois qu'il a été peu efficient : certaines classes n'ont pas entendu le signal ou l'ont reçu en différé. **Mme FERREIRA questionne la mairie sur la mise en place d'un moyen d'alerte plus efficace (type alarme silencieuse). Afin de pouvoir se dissimuler, il serait également nécessaire de poser du film opacifiant sur les fenêtres côté cour et de réparer les portes qui ne ferment pas à clé.** Il pourrait également être envisagé un investissement un meuble mobile par classe qui serait à positionner à proximité des portes pour se barricader.

Les exercices effectués ont donné lieu à la rédaction d'un compte-rendu pour corriger les dysfonctionnements identifiés. Les deux documents réglementaires (PPMS) ont été transmis à Madame l'Inspectrice, ainsi qu'aux services municipaux. Mme FERREIRA remercie M. TECHER et les agents des services techniques qui ont aidé à la réalisation de ses 2 exercices.

## **7. Investissements, entretien et travaux**

### **• Remerciements**

Réfection du couloir à côté des classes de Mme AYMOND.

Dotation de 3 nouveaux ordinateurs portables.

Installation des bancs dans la cour des petits.

Changement des photocopieurs.

### **• Demandes importantes en attente de traitement**

Porte principale cour des petits impossible à fermer.

Fenêtre de la classe de Mme MORIN non isolée.

Porte à côté de la classe de Mme AYMOND qui se referme difficilement.

Film opacifiant sur les fenêtres pour mise en sécurité (cf. PPMS).

## **8. Questions diverses**

### **• Questions école**

#### **1. Pourquoi les enfants n'ont-ils pas le droit de jouer au football en récréation alors qu'ils ont la possibilité de jouer au basket ?**

Lors de la pré-rentrée, l'équipe enseignante a fait plusieurs constats au sujet du football au sein des récréations : source de plus de conflits que les autres sports de ballons, tir au pied plus douloureux que tir à la main en cas d'accident, cour monopolisée en grande partie par le foot, élèves qui jouent sont souvent ceux qui jouent déjà à l'extérieur, phénomène d'exclusion des filles. Face à l'ensemble de ces constats, l'équipe pédagogique a décidé d'interdire le football lors des temps de récréation.

#### **2. Les enfants ont-ils le droit de jouer au ballon de foot pendant les récréations ou sur le temps périscolaire (ballon en mousse) ?**

Cette année, une forte collaboration est établie entre l'équipe pédagogique et le périscolaire. Les règles de cour établies par les enseignants ont été discutées avec le périscolaire lors d'une réunion de pré-rentrée et sont donc également appliquées sur les temps périscolaires. Le foot est donc également proscrit sur les temps périscolaire.

Mme FERREIRA se félicite de la bonne communication qui existe entre équipe enseignante et équipe périscolaire et remercie Mme OBERT et Mme ARCHENault pour le travail mené dans ce sens.

#### **3. Serait-il possible d'organiser des récréations/activités communes avec l'ensemble des élèves de CE2 ?**

Mme CITERIN fait une récréation par semaine (le mardi matin) dans la cour des grands avec ses CE2. Elle mène par ailleurs le projet « école et cinéma » avec la classe de CE2 de Mme PASCUAL - - BARBERO.

#### **4. L'utilisation de PrimOT va-t-elle être généralisée à l'ensemble de l'école élémentaire ?**

Pour l'instant, l'utilisation de PrimOT est rare (elle ne concerne que 3 classes) et la généralisation n'est pas prévue prochainement. Chaque enseignante volontaire peut le mettre en place dans sa classe et celles qui l'utilisent sont satisfaites.

Une question technique afin que PrimOT soit utilisable sur les ordinateurs de la classe mobile, nécessite l'intervention du référent numérique de la circonscription, M. ROLLIN. Mme FERREIRA se charge de relayer cette demande.

• Question mairie

**5. Serait-il possible de communiquer de manière plus précise à l'ensemble des parents ayant des enfants inscrits aux ARS, les horaires, les lieux de retour des enfants et les modalités d'inscription à la garderie ?**

Une réorganisation complète du fonctionnement des ARS a été opérée au mois de septembre. Les ARS terminent à 17h30 et les éducateurs gèrent la sortie qui a lieu du côté des petits. La communication a déjà été améliorée avec les familles mais elle peut encore l'être. Prochainement un panneau d'affichage entièrement dédié aux ARS sera installé côté portail CP-CE1.

**6. Plusieurs parents ont remonté leur mécontentement concernant le retour de leurs enfants à la grille côté CP/CE1 lors du retour des ARS ? Serait-il possible de récupérer tous les enfants au niveau de la garderie ?**

Cela n'est pas possible. Ce système était source d'erreurs, il y avait trop d'enfants au même endroit et pour garantir la sécurité des enfants la sortie des ARS se fera désormais au niveau du portail CP-CE1. Ainsi elle est clairement distinguée de la sortie de la garderie.

**7. Lors de la réunion de rentrée, on nous a dit que les enfants étaient interdits de sport les midis les jours où ils avaient sport sur le temps scolaire en prévention de la maladie de Sever et que donc, vu qu'ils avaient rugby et athlétisme les lundis et jeudis, l'ARS sport sur les midis était possible uniquement les mardis et vendredis. Vu qu'en ce moment, les enfants ont sport les mardis et les vendredis, ils ne devraient logiquement pas avoir ARS sport. Ce qui est le cas.**

Il n'y a pas d'obligation de faire du sport durant les ARS. Le système permet simplement de dispatcher les enfants entre les différents lieux et les différents intervenants. En cas de maladie particulière, il est possible de signaler la situation en mairie afin d'activer une vigilance particulière.

**8. Est-il possible d'entretenir les espaces verts aux abords des écoles (problème de largeur des haies réduisant l'accès au parking et aux trottoirs) ?**

Oui, cela va être fait rapidement.

**9. Est-il possible de créer des pistes cyclables aux abords des écoles ? // Le projet de piste cyclable dans la commune est-il envisageable pour permettre la sécurité des enfants en venant ou repartant des établissements scolaires ?**

Rien ne sera fait à court terme. Le budget participatif a retenu un projet de piste cyclable qui va être réalisé vers l'étang de la Tuilerie et l'aire de jeux. A partir de janvier 2025, ouverture d'une nouvelle route qui devrait empêcher les poids lourds de traverser Sandillon. Il pourra alors être envisagé de relancer l'opération « Cœur de village » pour aménager des pistes cyclables.

**10. Lors du repas, les enfants peuvent-ils choisir leurs voisins de table, indépendamment de leurs camarades de classe ?**

Les élèves peuvent choisir leur voisin de table mais au sein de leur groupe classe. Le fonctionnement par classe est plus rapide, pratique et permet de mieux réguler le bruit.

**11. La nouvelle organisation sous forme de self testé lors de notre visite du restaurant scolaire en mars 2023, est-elle toujours d'actualité ? Le bruit à la cantine reste un problème très préoccupant. Quelles sont les solutions envisageables à court terme ?**

Le système de self est toujours en place. Le bruit à la cantine a nettement été diminué. Actuellement une proposition de jeu par groupe est à l'essai en vue d'améliorer encore le niveau sonore.

**12. Concernant la classe de découverte des CM2, est-ce que les enfants de CM1 de la classe de Mme MORIN pourront bénéficier d'une aide financière de la municipalité au même titre que les CM2 ?**

Non la mairie ne pourra pas participer. M. DELPLANQUE détaille le système de prise de décision pour cette question : la commission « Education et Jeunesse » a donné un avis au Bureau Municipal qui a ensuite voté la décision. Le Bureau Municipal a voté contre le financement de la part des CM1 de la classe de CM1-CM2 en mettant en avant le principe d'équité.

**13. Est-il envisageable de réfléchir sur l'obligation de se garer en marche arrière sur le parking des écoles pour pouvoir partir plus facilement ?**

Non, ce n'est pas envisageable. Il faut surtout favoriser la fluidité. M. TECHER réfléchit actuellement à la mise en place d'un sens unique de circulation sur le parking des écoles.

**14. Le goûter pourrait-il être géré par le périscolaire puis facturé aux familles ? Plus équitable pour les enfants, plus facile pour les familles, probablement moins onéreux et plus équilibré.**

Non, cela ne sera pas possible car trop compliqué. Il ne serait alors plus possible de réserver la veille pour la garderie. De plus, tous les élèves ont toujours un goûter donc il n'y a pas de souci d'équité sur cette question.

**15. Y aura-t-il une commission de restauration scolaire cette année ? Si oui auriez-vous une date et serait-il possible que du personnel de la mairie soit présent comme la DGS ?**

Oui il est prévu comme il y a deux ans de convier les représentants de parents à un repas suivi d'une rencontre avec le personnel de restauration. Une date sera prochainement proposée.

**16. Dans beaucoup de communes, il est possible d'inscrire son enfant 1 ou 2 journées seulement à la garderie pendant les vacances scolaires sans obligation de l'y mettre 4 jours. 4 jours c'est beaucoup pour les petits et contraignants pour certains parents. Cela ne pourrait-il pas être le cas à Sandillon ?**

Non cela ne sera pas possible pour des raisons de gestion des personnels et de recrutement. De plus sur le plan éducatif cela ne serait pas cohérent étant donné que le centre de loisirs fonctionne avec un thème à la semaine. Risque également de voir les inscriptions se multiplier uniquement le jour de la sortie. Mme ARCHENAUULT a réalisé un sondage auprès de 8 communes avoisinantes et seule 1 commune fonctionne sur le système de 4 jours minimum, certaines imposent même la semaine complète. Dans des circonstances exceptionnelles (hospitalisation parentale,..) une inscription à la journée pourrait peut-être être envisagée.

**Calendrier des prochains conseils d'école : jeudi 14 mars 2024 et mardi 25 juin 2024**

La séance est levée à 20h.

Le mardi 21 novembre 2023, à SANDILLON

La directrice de l'école, présidente de séance

Les secrétaires de séance

Mme FERREIRA

Mme MARINAULT

Mme AYMOND

  
**ECOLE ELEMENTAIRE**

311 Route d'Orléans  
45640 SANDILLON  
Tél. 02 38 41 10 20

Email : [ec-sandillon@ac-orleans-tours.fr](mailto:ec-sandillon@ac-orleans-tours.fr)



